

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [12]

Autor: [s.n.]

Rubrik: Entre nous soit dit

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Entre nous soit dit

Le sottisier

Le sexe de la femme continue décidément à faire peur à beaucoup de gens. Il fait peur à Michel Vidoudez, qui signe chaque semaine dans la feuille gratuite lausannoise *Lausanne-Cités* des « éditos » dont le féminisme n'est pas la qualité première. Dans celui du 24 octobre (cf extrait ci-contre), consacré à la féminisation des mots souhaitée par Benoîte Groult, ce monsieur, que l'on sait bon cuisinier, semble soupçonner la nourriture manipulée par des mains féminines d'être porteuse de quelque maléfice...

Quant aux experts de l'Office Fédéral des Assurances chargés d'étudier la dixième révision de l'AVS, ils affirment, dans un de leurs rapports, que « la conception de la rente de couple est basée sur la *neutralité des sexes* ». Cette neutralité fédérale suffit-elle à rendre la « conception » *immaculée* ? Quoi qu'il en soit, la fameuse 10e révision semble avoir avorté avant d'avoir été conçue, du moins en ce qui concerne les intérêts des femmes !



nos « professeuses » ne nous y ont point habitué... Tenez si vous avez à authentifier une signature, vous pourriez passer chez le notaire (si ça ne suffit pas, vous pourriez toujours risquer la « notairière »).

Et si vous allez voir un spectacle avec Chatouille ou la Suisse allemande Gardi Hutter, vous rirez certainement des mimiques de la « clownesse », si vous avez le sens du gag poétique...

En matière de féminisme, naturellement, c'est au pied du mur que l'on reconnaît la « maçonne ». Et si vous dites : c'est chez la bouchère que j'ai acheté mon filet de bœuf, vous n'aurez plus tout à fait aussi envie de votre tartare... Pour rester dans le même domaine, si l'une de vos relations vous apprend qu'elle a mangé dans un établissement de grande classe et que la « maîtresse d'hôtel » lui a semblé particulièrement diligente, vous vous empresserez de lui demander si c'était également une cheffaine de cuisine qui œuvrait aux fourneaux.

En sport, pourra-t-on se satisfaire de l'expression une arbitre ou

*Un diamant
est éternel,
c'est sûr...
La stupidité
humaine aussi.*



IL SUFFIT SOUVENT DE REGARDER
UNE FEMME POUR CONNAÎTRE SON MARI